

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Nouvelles clarifications

Règle locale type G - 10

1. Interdiction d'utiliser des clubs dont la longueur est supérieure à 46 pouces (116,84 cm).

Règle locale type G - 11

1. Restriction sur l'utilisation de supports de lecture de greens.
-

RÈGLES

Règle 1 :

Règle 1.3c(4) :

1. Balle déplacée par le joueur et jeu d'un mauvais endroit :

Si un joueur déplace sa balle en jeu en infraction avec la Règle 9.4 et la joue depuis sa nouvelle position sans la replacer, il encourt seulement la pénalité applicable selon la Règle 14.7 pour avoir joué d'un mauvais endroit. Déplacer sa balle en infraction à la Règle 9.4 et jouer d'un mauvais endroit en infraction à la Règle 14.7 sont en fait deux actions liées. (Décembre 2018)

Règle 3 :

Règle 3.3b(4) :

1. Interprétation 3.3b(4)/1 - L'Association Nationale peut établir la signification du « handicap » que le joueur doit indiquer sur la carte de score.

Jusqu'à nouvel ordre, une Association Nationale (Association autorisée telle que définie dans les Règles de calcul du handicap) peut adopter une politique établissant le handicap que les joueurs doivent indiquer sur leur carte de score dans une compétition stroke play en net. Ce handicap ne doit pas nécessairement être le handicap décrit dans l'interprétation 3.3b(4)/1, qui est le handicap pour le parcours (tel que défini dans les Règles de calcul du handicap). Les options pour l'Association Nationale sont l'index, le handicap pour le parcours ou le handicap de jeu. Si aucune politique n'est adoptée par l'Association Nationale, le handicap pour le parcours est le handicap que le joueur doit indiquer sur la carte de score, conformément à l'interprétation 3.3b(4)/1. (Avril 2021)

2. Interprétation 3.3b(4)/2 - Le joueur peut être exempté de pénalité lorsque le Comité fournit une carte de score avec un handicap incorrect.

Jusqu'à nouvel ordre, une Association Nationale (Association autorisée telle que définie dans les Règles de calcul du handicap) peut adopter une politique qui modifie les dispositions de l'interprétation 3.3b(4)/2. Avec une telle politique en place, cela signifie que si un Comité fournit à un joueur une carte de score indiquant un handicap incorrect et que l'erreur n'est pas corrigée

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

avant que le joueur ne rende la carte de score, cela sera considéré comme une erreur administrative par le Comité. Cela signifie que le joueur n'est pas pénalisé si le handicap incorrect sur la carte de score rendue est le handicap indiqué par le Comité. Il n'y a pas de limite de temps pour corriger l'erreur. (Avril 2021)

Règle 4 :

Règle 4.1b(3) :

Voir la section Procédures pour le Comité à la fin de ce document pour la RLT G-9 concernant le remplacement de clubs cassés ou significativement endommagés.

Règle 4.1c :

1. Un club retiré du jeu ne doit pas être utilisé durant le tour :

Si un club en surnombre a été retiré du jeu avant un tour mais a été conservé par le joueur pendant le tour, ou si un club a été retiré du jeu pendant un tour, il ne doit pas être utilisé pendant le reste de ce tour. Ceci inclut une situation où un joueur est autorisé à remplacer un club, et constitue une restriction supplémentaire dans la Règle 4.1b(4). (Décembre 2018)

Règle 4.3a :

1. Interprétation 4.3a/1 - Limitations sur l'utilisation de supports de lecture de greens :

Objet de l'Interprétation :

La Règle 4.3 limite l'utilisation d'équipements et de dispositifs susceptibles d'aider un joueur dans son jeu, en partant du principe que le golf est un challenge dans lequel le succès dépend du jugement, des compétences et des capacités du joueur. Cette interprétation de la Règle 4.3 limite la taille et l'échelle des plans détaillés de green et de tout matériel électronique ou numérique similaire qu'un joueur peut utiliser pendant un tour pour faciliter la lecture de sa ligne de jeu sur le green, de sorte que la capacité d'un joueur à lire un green reste une partie essentielle de sa compétence en matière de putting.

Plans de green

Le joueur est autorisé à utiliser un plan de green ou d'autres informations relatives au green, sauf que :

- Toute image d'un green doit être limitée à une échelle de 10 mm pour 4,80 m (1: 480) ou moins (« l'échelle limite ») ;
- Tout livre ou autre papier contenant une carte ou une image d'un green ne doit pas excéder 10,8 cm sur 17,8 cm (la « taille limite »), bien qu'une « feuille d'emplacement de trou » affichant 9 trous ou plus sur une seule feuille de papier puisse être plus grande, à condition que toute image d'un seul green respecte « l'échelle limite » ;
- Aucun agrandissement d'informations relatives au green n'est autorisé autre que par le port de lunettes ou de lentilles correctrices par le joueur ;

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

- Les informations dessinées ou écrites à la main à propos d'un green ne sont autorisées que si elles sont contenues dans un livre ou sur un document respectant les « tailles limites » et sont de la main du joueur et / ou de son cadet.

Plans de green électroniques ou numériques

Sous forme électronique ou numérique, toute image d'un green doit respecter les limites mentionnées ci-dessus en matière d'échelle et de taille. Même lorsqu'une carte de green électronique ou numérique respecte les limites ci-dessus, le joueur enfreint toujours la Règle 4.3 s'il utilise un appareil d'une manière non conforme à l'objectif de ces limites, par exemple :

- En augmentant la taille de la représentation du green au-delà de l'échelle ou de la taille limites ;
- En créant une ligne de jeu recommandée en fonction de l'endroit (ou de l'endroit estimé) où se trouve la balle du joueur (voir la Règle 4.3a(1)).

(Interprétation introduite en novembre 2018 et ajoutée pour clarification en juillet 2019)

2. Situation où l'utilisation d'un dispositif d'alignement implique une infraction

Si un joueur place un « dispositif d'alignement » (voir la définition dans les Règles sur l'équipement pour savoir quand un marque-balle répond à cette définition) pour montrer la ligne de jeu et oriente ensuite sa balle en fonction de la direction de ce dispositif d'alignement, le joueur enfreint la Règle 4.3a.

Par exemple, la balle d'un joueur vient reposer sur le green et le joueur marque l'emplacement de sa balle avec un « dispositif d'alignement ». En procédant ainsi, le dispositif d'alignement est placé de manière à indiquer la ligne de jeu. Si le joueur relève sa balle et la remplace ensuite (y compris en la faisant tourner) de sorte qu'une marque sur la balle soit alignée avec le dispositif d'alignement, le joueur est en infraction avec la Règle 4.3a. (Janvier 2020)

Règle 5 :

Règle 5.2 :

1. La première infraction se produit lorsque le premier coup est joué :

La pénalité pour la première infraction à la Règle 5.2 est encourue lorsque le joueur effectue une seule action (par ex. jouer un coup). La pénalité de disqualification pour une seconde infraction est encourue lorsque le joueur effectue toute action ultérieure qui n'est pas autorisée (par ex. faire rouler une balle ou jouer un autre coup). Ces actions ne sont pas considérées comme des actions liées relevant de la Règle 1.3c(4). (Décembre 2018)

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Règle 10 :

Règle 10.2b(4) :

1. Signification de "Commencer à prendre un stance pour le coup" :

La Règle 10.2b(4) ne permet pas à un joueur d'avoir son cadet se tenant délibérément sur ou près de l'extension de la ligne de jeu derrière la balle pour quelque raison que ce soit quand le joueur commence à prendre son stance pour le coup. Quand on parle de « coup », on fait référence au coup qui est effectivement joué.

Le joueur commence à prendre son stance pour le coup effectivement joué quand il a au moins un pied en position pour ce stance.

Si un joueur interrompt son stance, il n'a pas pris de stance pour le coup effectivement joué et le second point de la Règle 10.2b(4) ne s'applique pas : il n'y a pas de pénalité.

En conséquence, si un joueur prend un stance alors que le cadet se tient délibérément sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle, il n'y a pas de pénalité selon la Règle 10.2b(4) si le joueur interrompt son stance et ne commence pas à prendre un stance pour le coup effectivement joué tant que le cadet n'a pas quitté sa position. Ceci s'applique partout sur le parcours.

Interrompre signifie que le pied ou le corps du joueur n'est plus dans une position où une aide utile pourrait être apportée au joueur pour bien viser la ligne vers la cible choisie. (Février 2019)

2. Exemples de cadet ne se tenant pas délibérément derrière la balle lorsque le joueur commence à prendre son stance pour le coup.

La Règle 10.2b(4) n'autorise pas un joueur à avoir son cadet se tenant délibérément sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle pour quelque raison que ce soit quand le joueur commence à prendre son stance pour un coup.

Le terme "délibérément" implique que le cadet est conscient (1) que le joueur commence à prendre un stance pour le coup à jouer et (2) qu'il se tient sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle.

Si le cadet n'est pas conscient de l'un ou l'autre de ces deux points, l'action du cadet n'est pas délibérée et la Règle 10.2b(4) ne s'applique pas.

Exemples d'action du cadet qui n'est pas considérée comme délibérée :

- Le cadet ratisse un bunker ou entreprend une action similaire pour préserver le parcours et il n'est pas conscient que ce faisant il se tient sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle.
- Le joueur joue un coup et la balle vient au repos près du trou. Le joueur se dirige vers la balle et la pousse dans le trou alors que le cadet n'est pas conscient qu'il se tient sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle.
- Le cadet se tient sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle mais quand le joueur commence à prendre son stance, le cadet tourne le dos au joueur ou regarde dans une autre direction et n'est pas conscient que le joueur a commencé à prendre son stance.
- Le cadet est occupé par une tâche (tel que chercher une distance) et n'est pas conscient que

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

le joueur a commencé à prendre son stance.

Mais, dans les exemples précédents, dès qu'il prend conscience que le joueur a déjà commencé à prendre un stance pour le coup à jouer et qu'il se tient sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle, le cadet doit faire tout son possible pour s'éloigner de cette position.

Certaines actions entreprises fréquemment par les cadets, indépendamment du positionnement du joueur par rapport la balle, telles que vérifier si le club d'un joueur va frapper un arbre, regarder si le joueur a une interférence avec un chemin pour voiturette, tenir un parapluie au-dessus du joueur avant le coup, ne sont pas considérées comme des actions délibérées selon la Règle 10.2b(4). Après avoir aidé le joueur avec de telles actions, il n'y a pas de pénalité dès lors que le cadet s'éloigne avant que le coup soit joué.

Si le joueur ou le cadet tente de contourner l'objet principal de la Règle 10.2b(4), qui est de s'assurer que viser la cible choisie est un challenge que le joueur doit surmonter seul, les actions du cadet seront traitées comme délibérées. (Février 2019)

3. Aide à l'alignement avant que le joueur commence à prendre son stance pour le coup.

L'interprétation 10.2b(4)/1 explique que l'objet principal de la Règle 10.2b(4) est de s'assurer que viser la cible choisie est un challenge que le joueur doit surmonter seul.

Dans une situation où le joueur n'a pas commencé à prendre son stance mais où :

- le pied ou le corps du joueur est proche d'une position où une aide utile pourrait être apportée au joueur pour bien viser la cible, et
- le cadet se tient délibérément sur ou près d'une extension de la ligne de jeu derrière la balle, le joueur n'est considéré comme ayant commencé à prendre son stance pour le coup (même si son pied n'est pas en position), que si le cadet aide le joueur à s'aligner.

Si une aide à l'alignement est donnée mais que le joueur se recule avant de jouer le coup et que le cadet se déplace pour ne plus être derrière la ligne de jeu, il n'y a pas d'infraction à la Règle. Ceci s'applique partout sur le parcours.

L'aide à l'alignement inclut le cas où le cadet aide le joueur en se tenant derrière lui et s'écarte sans rien dire, mais en procédant de la sorte, donne en fait un signal au joueur qu'il est bien aligné vers la cible visée. (Février 2019)

Règle 10.3b(2) :

1. Le cadet peut relever la balle quand le joueur va se dégager :

Dans la mesure où il est raisonnable de penser qu'un joueur va se dégager selon une Règle, son cadet est considéré comme ayant reçu l'autorisation de relever la balle et peut procéder ainsi sans pénalité. (Décembre 2018)

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Règle 11 :

Règle 11.1(b) :

1. Application de l'Exception 2 de la Règle 11.1(b) :

L'Exception 2 de la Règle 11.1(b) doit s'appliquer en utilisant la norme « sûr ou quasiment certain ». En conséquence si l'on sait ou que l'on a une preuve concluante qu'une balle jouée sur le green a accidentellement heurté une personne, un animal ou une obstruction amovible sur le green, le coup ne compte pas. (Décembre 2018)

2. Des insectes vivants sont des animaux :

L'Exception 2 de la Règle 11.1(b) s'applique aux insectes vivants car ce sont des animaux. (Décembre 2018)

Règle 13 :

Règle 13.1c(2) :

1. Statut des dommages occasionnés par la grêle :

Sur un green les dommages occasionnés par la grêle peuvent être réparés. (Décembre 2018)

Règle 14 :

Règle 14.3b(2) :

1. Un tee est un équipement du joueur :

Un tee qui est utilisé par un joueur ou qui est transporté par lui ou par son cadet est un équipement du joueur (par ex. un tee servant à marquer le point de référence). (Décembre 2018)

Règle 14.3d :

1. La pénalité pour dévier ou arrêter délibérément une balle droppée s'applique toujours :

Si un joueur droppe correctement une balle et dévie délibérément cette balle avant qu'elle ne vienne au repos en infraction avec la Règle 14.3d, il doit à nouveau dropper une balle.

En procédant ainsi le joueur n'est pas considéré corriger une erreur selon la Règle 14.5b(3) et il encourt la pénalité générale en application de la R14.3d. (Décembre 2018)

Règle 14.5c :

1. Pas de pénalité lorsque l'amélioration est sans conséquence sur la zone de dégagement d'où sera jouée la balle :

Si un joueur améliore la zone de dégagement mais droppe d'une manière incorrecte, le joueur n'encourt aucune pénalité selon la Règle 8.1a s'il droppe ensuite correctement dans une autre

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

zone de dégagement pour autant que l'amélioration apportée n'a pas également affecté cette autre zone de dégagement d'où le joueur jouera. (Décembre 2018)

Règle 15 :

Règle 15.3 :

1. Balle servant de butoir :

« Balle servant de butoir » est le terme utilisé couramment pour décrire la situation suivante en stroke play :

Un joueur, sans s'être mis d'accord avec un autre joueur, laisse sa balle en place sur le green près du trou dans une position telle qu'un autre joueur, qui est sur le point de jouer depuis l'extérieur du green, pourrait tirer un avantage si sa balle frappait la balle au repos.

Comme il n'y a pas eu d'accord pour laisser la balle en place afin d'aider un joueur, il n'y a pas d'infraction aux Règles – voir la Règle 15.3a.

Cependant, le R&A et l'USGA considèrent que laisser en place une « balle servant de butoir » ne prend pas en compte tous les autres joueurs de la compétition et peut potentiellement donner au joueur profitant de la « balle servant de butoir » un avantage sur ces autres joueurs.

En conséquence, le R&A et l'USGA proposent aux joueurs les conseils et explications suivants sur la meilleure façon de procéder :

- En stroke play, la compétition implique tous les joueurs et, parce que chaque joueur de la compétition ne peut pas être présent pour protéger ses propres intérêts, la protection du champ de joueurs est une responsabilité importante que tous les joueurs de la compétition partagent.
- Par conséquent, en stroke play, s'il existe une possibilité raisonnable que la balle d'un joueur près du trou puisse aider un autre joueur qui est sur le point de jouer depuis l'extérieur du green, les deux joueurs devraient s'assurer que le joueur dont la balle est près du trou marque et relève cette balle avant que l'autre joueur ne joue.
- Si tous les joueurs suivent cette meilleure façon de procéder, cela garantit la protection des intérêts de tous dans la compétition. (Janvier 2020)

Règle 16 :

Règle 16.1a(3) :

1. Signification de « clairement déraisonnable de jouer la balle » pour décider si un dégagement est ou non autorisé :

L'objectif de la Règle 16.1a(3) est de ne pas autoriser un joueur à bénéficier d'un dégagement gratuit quand il est clairement déraisonnable pour lui de jouer un coup en raison d'une interférence pour laquelle aucun dégagement gratuit n'est possible. Cependant cette Règle ne s'applique pas, par exemple, si la balle du joueur est enfoncée dans la zone générale et que le joueur doit se tenir sur une obstruction inamovible pour jouer. Dans ce cas le joueur peut prendre un dégagement pour l'une ou l'autre condition sous réserve que le dégagement ne soit pas

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

déraisonnable en raison d'une interférence autre que celle résultant de l'une ou l'autre des deux conditions. (Décembre 2018)

Règle 16.1c(2) :

1. Pour un dégagement en arrière sur la ligne, le point de référence et la zone de dégagement doivent être à l'extérieur du bunker :

Lors d'un dégagement en arrière sur la ligne d'une condition anormale du parcours selon la Règle 16.1c(2), le point de référence et la zone de dégagement doivent être à l'extérieur du bunker dans lequel la balle d'origine repose. (Janvier 2021)

Règle 16.3b

1. Un dégagement pour une balle enfoncée n'est pas toujours autorisé :

Si la balle d'un joueur est enfoncée dans la zone générale mais que ni le point de référence, ni aucune partie dans la zone de dégagement à une longueur de club du point de référence, ne se trouve dans la zone générale, le joueur n'est pas autorisé à se dégager selon la Règle 16.3b.

Par exemple un dégagement gratuit n'est pas autorisé :

- si une balle est enfoncée à la base même d'une lèvres, d'un mur ou d'une face située juste au-dessus du bunker,
- que le point de référence se trouve dans le bunker, et
- que dans une longueur de club et pas plus près du trou que le point de référence, aucune partie de la zone de dégagement ne se trouve dans la zone générale. (Décembre 2018)

Règle 17 :

Règle 17.1d(2)

1. Le point de référence pour le dégagement en arrière sur la ligne doit être en dehors de la zone à pénalité :

En se dégageant d'une zone à pénalité en arrière sur la ligne, le point de référence doit être en dehors de la zone à pénalité. (Avril 2019)

Règle 24 :

Règle 24.4b :

1. Un donneur de conseil ne doit pas se tenir délibérément derrière un joueur :

Si un donneur de conseil se tient délibérément derrière un joueur à partir du moment où celui-ci commence à prendre son stance, si le joueur demande au donneur de conseil de procéder ainsi ou l'autorise à le faire, il encourt la pénalité générale selon la Règle 10.2b(4) – voir Règle 1.3c(1) 1^{ère} puce.

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Si le joueur ne demande pas au donneur de conseil de se tenir à cet endroit ou ne l'autorise pas à le faire mais qu'il sait que ce n'est pas autorisé et qu'il ne prend pas les mesures raisonnablement nécessaires pour s'opposer à cette action ou l'arrêter avant qu'elle n'arrive, il encourt la pénalité générale selon la Règle 10.2b(4) – voir Règle 1.3c(1) 2^e puce. (Décembre 2018)

DÉFINITIONS

Drapeau

1. Spécifications du drapeau :

Les spécifications du drapeau dans les Règles sur l'équipement ont été modifiées le 1^{er} janvier 2020, principalement pour inclure les éléments suivants :

« Des matériaux ou objets attachés au mât peuvent être autorisés lorsqu'ils se situent à plus de 3 pouces (76,2 mm) sous la surface du green mais ils doivent être limités à cette zone. »

Pour plus de détails sur les spécification du drapeau, voir les Règles sur l'équipement sur le site du R&A. (Janvier 2020)

Longueur de club :

1. Signification de « longueur de club » dans les formules de jeu avec un partenaire :

Dans les formules de jeu avec un partenaire, le club le plus long de n'importe quel partenaire autre qu'un putter peut être utilisé pour définir la zone de départ ou déterminer la dimension d'une zone de dégagement. (Décembre 2018)

Zone de dégagement :

1. Déterminer si la balle repose ou non dans la zone de dégagement :

Lorsqu'on cherche à déterminer si une balle est venue reposer à l'intérieur d'une zone de dégagement (i.e. à une ou deux longueurs de club du point de référence selon la Règle appliquée), la balle est dans la zone de dégagement si n'importe quelle partie de cette balle se trouve à l'intérieur de la mesure d'une ou deux longueurs de club. Cependant une balle n'est pas dans la zone de dégagement si n'importe quelle partie de cette balle est plus proche du trou que le point de référence ou si la condition à l'origine du dégagement gratuit interfère avec n'importe quelle partie de la balle. (Décembre 2018)

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

PROCÉDURES POUR LE COMITÉ

Règle locale type B-2 :

1. La ligne permettant de déterminer le point sur le côté opposé ne doit pas traverser une autre zone du parcours :

Lorsque la Règle locale type s'applique, si la ligne droite qui relie le point où la balle a franchi en dernier la lisière de la zone à pénalité, au point sur le côté opposé situé à la même distance du trou, passe en dehors de la zone à pénalité, le joueur n'est pas autorisé à utiliser ce côté opposé pour se dégager. (Décembre 2018)

Règle locale type D-7 :

1. Règle locale type D-7 limitant les situations où le coup joué sur le green doit être rejoué selon l'Exception 2 de la Règle 11.1b.

Règle locale type D-7

« L'Exception 2 de la Règle 11.1b s'applique, sauf lorsqu'une balle jouée depuis le *green* heurte accidentellement :

- Le joueur,
- Le club utilisé par le joueur pour jouer le *coup*, ou
- Un *animal* défini comme *détritus* (c'est-à-dire des vers, des insectes et des *animaux* similaires qui peuvent être enlevés facilement),

Le *coup* compte et la balle doit être jouée comme elle repose.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle locale : pénalité générale selon la Règle 14.7a. » (Janvier 2021)

Règle locale type E-12 :

1. Règle locale E-12 pour une balle jouée de l'extérieur d'une zone de dégagement lors d'un dégagement en arrière sur la ligne.

Règle locale type E-12 pour une balle jouée de l'extérieur de la zone de dégagement lors d'un dégagement en arrière sur la ligne.

Objet. Un Comité peut choisir d'introduire une Règle locale afin de n'appliquer aucune pénalité dans certaines circonstances, lorsqu'une balle est jouée de l'extérieur de la zone de dégagement après un dégagement en arrière sur la ligne.

Selon cette Règle locale, un joueur ne sera pas pénalisé pour avoir joué d'un mauvais endroit lorsque la balle est droppée dans la zone de dégagement et qu'elle vient reposer à l'intérieur d'une longueur de club de l'endroit où elle a touché le sol la première fois.

Par exemple, une balle roule légèrement en avant du point de référence après avoir été droppée de façon correcte et dans la zone de dégagement, mais se trouve toujours à l'intérieur d'une longueur de club du point où elle a touché le sol en premier lorsqu'elle a été droppée. Dans un tel

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

cas, le joueur peut soit procéder selon la Règle 14.3c(2), soit jouer la balle là où elle est venue reposer.

Cette Règle locale ne doit être utilisée que dans le cadre de la procédure de dégagement en arrière sur la ligne.

Règle locale type E-12

"Lors d'un dégagement en arrière sur la ligne, il n'y a pas de pénalité supplémentaire si un joueur joue une balle qui a été *droppée* dans la *zone de dégagement* requise par la Règle concernée (Règles 16.1c(2), 17.1d(2), 19.2b ou 19.3b) mais qu'elle est venue reposer en dehors de la *zone de dégagement*, lorsque la balle, quand elle est jouée, se trouve à l'intérieur d'une *longueur de club* de l'endroit où elle a touché le sol pour en premier quand elle a été *droppée*.

Cette exemption de pénalité s'applique même si la balle est jouée plus près du trou que le *point de référence* (mais pas si elle est jouée plus près du *trou* que l'emplacement d'origine de la balle ou que le point estimé où la balle a franchi en dernier la lisière de la *zone à pénalité*).

Cette Règle locale ne modifie pas la procédure pour se dégager en arrière sur la ligne selon une Règle applicable. Cela signifie que le *point de référence* et la *zone de dégagement* ne sont pas modifiés par cette Règle locale et que la Règle 14.3c(2) peut être appliquée par un joueur qui *droppe* une balle correctement et que celle-ci s'immobilise en dehors de la *zone de dégagement*, que cela se produise lors du premier ou du second drop." (Avril 2019)

Règle locale type F-5 :

1. Il n'est pas nécessaire qu'une obstruction inamovible se trouve dans la zone générale :

En ce qui concerne la localisation d'une obstruction inamovible, l'expression « à l'intérieur de deux longueurs de club du green » inclut une obstruction inamovible qui se trouve sur le green. (Décembre 2018)

Règle locale type G-9 :

1. Règle locale G-9 pour le remplacement d'un club cassé ou significativement endommagé.

Règle locale type G-9

" La Règle 4.1b(3) est modifiée comme suit :

Si le club d'un joueur est "cassé ou significativement endommagé" pendant le tour par le joueur ou le cadet, sauf en cas d'abus, le joueur peut remplacer le club par n'importe quel club selon la Règle 4.1b (4).

Lors du remplacement d'un club, le joueur doit immédiatement retirer le club brisé ou significativement endommagé, en suivant la procédure décrite à la Règle 4.1c (1).

Pour l'application de cette Règle :

Un club est "cassé ou significativement endommagé" lorsque :

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

- le manche se brise en morceaux, en éclats ou est plié (mais pas lorsque le manche est seulement bosselé),
- la zone d'impact de la face du club est visiblement déformée (mais pas lorsque la face du club est seulement rayée),
- la tête du club est visiblement et significativement déformée,
- la tête du club est détachée ou desserrée du manche, ou
- le grip est desserré.

Exception : une face de club ou une tête de club n'est pas "cassée ou significativement endommagée" uniquement parce qu'elle est fissurée.

Pénalité pour infraction à la Règle locale – voir la Règle 4.1b. (Avril 2019)

Règle locale type G - 10

1. Interdiction d'utiliser des clubs dont la longueur est supérieure à 46 pouces (116,84 cm).

Objet. Pour limiter la longueur maximale autorisée des clubs, un Comité peut choisir d'adopter une Règle locale qui limite la longueur maximale des clubs, autres que les putters, à 46 pouces.

Une tolérance de mesure de 0,20 pouce (5 mm) est autorisée au-dessus de 46 pouces.

Pour une explication de la mesure d'un club, voir la figure 3 dans la partie 2.1c des Règles sur l'équipement.

Cette Règle locale est recommandée uniquement pour les compétitions réservées aux joueurs de haut niveau (c'est-à-dire les compétitions professionnelles et les compétitions de l'élite amateur).

Pour éviter tout doute, lorsque cette Règle locale est en vigueur, l'exception médicale permettant à un joueur d'utiliser des clubs de plus de 46 pouces ne s'applique pas.

Règle locale type G-10

"En exécutant un *coup*, le joueur ne doit pas utiliser un club, à l'exception d'un putter, qui dépasse 46 pouces de longueur.

Pénalité pour avoir joué un *coup* en infraction avec cette Règle locale : disqualification.

Il n'y a pas de pénalité selon cette Règle locale pour avoir transporté un club qui n'est pas conforme à ces spécifications de longueur si aucun *coup* n'a été joué avec." (Décembre 2021)

Règle locale type G - 11

1. Restriction sur l'utilisation de supports de lecture de greens.

Objet. La Règle 4.3, et en particulier l'interprétation 4.3a/1, impose des limites à la taille et à l'échelle des documents permettant une lecture détaillée des greens. Mais pour s'assurer que les joueurs et les cadets n'utilisent que leurs yeux et leurs sensations pour les aider à lire la ligne de jeu sur le green, le Comité peut restreindre davantage l'utilisation de supports de lecture de greens en exigeant que les joueurs soient limités tout au long de leur tour à la seule utilisation du carnet de parcours qui a été approuvé pour être utilisé dans la compétition.

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Cette Règle locale est destinée uniquement aux plus hauts niveaux du golf de compétition et, même alors, uniquement aux compétitions où il est réaliste que le Comité puisse recourir à un processus d'approbation des carnets de parcours.

Lors de l'introduction de cette Règle locale, le Comité est responsable de l'approbation du carnet de parcours que les joueurs peuvent utiliser, et le carnet de parcours approuvé devrait contenir des diagrammes de greens avec seulement un minimum de détails (tels que des pentes importantes, des plateaux ou de fausses lisières qui indiquent des parties de greens).

Les joueurs et les cadets peuvent ajouter des notes manuscrites sur le carnet de parcours approuvé pour les aider à lire la ligne de jeu sur un green, tant que ces notes sont autorisées en vertu de cette Règle Locale.

Règle locale type G-11

« La Règle 4.3a est modifiée en ce sens :

Au cours d'un *tour*, le joueur ne peut utiliser que le(s) carnet(s) de parcours approuvé(s) par le *Comité*. Cette restriction s'applique également à toutes les autres cartes du parcours, y compris les feuilles de position des trous.

Des restrictions supplémentaires s'appliquent aux notes manuscrites et à tout autre matériel utilisé par le joueur qui pourrait aider à lire la *ligne de jeu* sur le *green* :

- Des notes manuscrites peuvent être ajoutées à un carnet de parcours approuvé ou à une feuille de position des trous approuvée avant ou pendant le *tour* uniquement par le joueur ou le *cadet* du joueur mais elles doivent se limiter aux informations recueillies uniquement par le joueur ou le *cadet*.
- Ces notes manuscrites ne peuvent contenir que des informations obtenues uniquement grâce aux expériences personnelles du joueur ou de son *cadet* sur le parcours ou en regardant une émission télévisée, mais ces notes se limitent aux informations obtenues :
 - En observant une balle que l'on a fait rouler ou qui a été jouée (que ce soit par le joueur, le *cadet* ou quelqu'un d'autre) ou
 - À travers la sensation du joueur ou du *cadet* ou des observations générales du *green*.

Ces restrictions supplémentaires sur les notes manuscrites ou d'autres documents ne s'appliquent pas à des informations qui ne sont pas susceptibles d'aider le joueur à lire la *ligne de jeu* sur le *green* (par ex. des informations manuscrites ou imprimées contenant des considérations sur le swing ou dressant une liste des distances parcourues avec les différents clubs du joueur).

Pendant un *tour*, si un joueur utilise :

- Un carnet de parcours, d'autres plans du parcours ou une feuille de position des trous qui n'ont pas été approuvés par le *Comité*,
- Un carnet de parcours approuvé ou une feuille de position des trous approuvée qui contiennent une note manuscrite ou des informations obtenues d'une manière non autorisée, ou

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

- Tout autre matériel pouvant aider à la lecture de la *ligne de jeu* sur le *green* (qu'il s'agisse d'un *green* spécifique ou des *greens* en général),

Le joueur est en **infraction avec cette Règle locale et la pénalité selon la Règle 4.3 s'applique.**

« Utiliser » signifie regarder :

- N'importe quelle page d'un carnet de parcours, d'autres cartes du parcours ou d'une feuille de localisation des trous qui n'ont pas été approuvés par le *Comité*, ou
- N'importe lequel des éléments suivants lorsque, ce faisant, cela peut aider le joueur ou le *cadet* à lire la *ligne de jeu* sur le *green* :
 - une page d'un carnet de parcours approuvé ou une feuille de position des trous approuvée qui contiennent une note manuscrite ou des informations obtenues d'une manière non autorisée, ou
 - n'importe quel autre document. » (Décembre 2021)

RÈGLES MODIFIÉES POUR LES JOUEURS PRÉSENTANT UN HANDICAP

Règle modifiée 2 :

1. Définition élargie de « replacer ».

Les handicaps physiques peuvent rendre difficile ou impossible pour les joueurs amputés de replacer une balle à la main comme l'exige la définition de « replacer ».

Pour résoudre ce problème, la définition de « replacer », pour les joueurs amputés, est élargie afin de permettre au joueur de replacer la balle soit à la main, soit au moyen d'un équipement (par ex. en faisant rouler la balle avec un club). (Janvier 2021)

Règle modifiée 3 :

1. Définition élargie de « replacer ».

Les handicaps physiques peuvent rendre difficile ou impossible pour les joueurs qui utilisent un dispositif d'assistance à la mobilité de replacer une balle à la main comme l'exige la définition de « replacer ».

Pour résoudre ce problème, et en plus d'être autorisé à demander à une autre personne de replacer la balle, la définition de « replacer », pour les joueurs qui utilisent un dispositif d'assistance à la mobilité, est élargie pour permettre au joueur de replacer la balle soit à la main, soit au moyen d'un équipement (par ex. en faisant rouler la balle avec un club). (Janvier 2021)

2. Nouvelle Règle modifiée 3.12 - Modification de la pénalité selon la Règle 19.3b (dégagement pour une balle injouable dans un bunker) pour les joueurs utilisant un dispositif de mobilité avec des roues.

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

Les handicaps physiques augmentent les cas où il est difficile ou impossible pour les joueurs qui utilisent un dispositif de mobilité avec des roues de jouer la balle quand elle repose dans un bunker. Pour résoudre ce problème, la Règle modifiée 3.12 est ajoutée aux Règles modifiées.

« 3.12 Modification de la pénalité selon la Règle 19.3b (Dégagement pour une balle injouable dans un bunker) pour un joueur utilisant un dispositif de mobilité avec des roues

La Règle 19.3b est modifiée comme suit :

Lorsqu'un joueur utilisant un dispositif de mobilité avec des roues se dégage pour une balle injouable dans un *bunker*, le joueur peut prendre un dégagement en arrière sur la ligne à l'extérieur de ce *bunker* avec un coup de pénalité.

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle 3.12 : pénalité générale selon la Règle 14.7a. » (Janvier 2021)

3. Règle locale de dégagement modifiée pour les joueurs utilisant des dispositifs de mobilité avec des roues

Objet. L'utilisation de certains dispositifs de mobilité avec des roues crée une situation dans laquelle le stance du joueur (en fonction de l'endroit où l'appareil est positionné initialement) ne peut pas être pris rapidement et systématiquement par rapport à l'endroit où la balle repose.

Cette Règle locale peut être adoptée par le Comité pour aider un joueur qui utilise un dispositif de mobilité avec des roues afin qu'il n'ait pas à repositionner le dispositif plusieurs fois pour obtenir la position d'installation souhaitée.

Cette Règle locale peut être appliquée n'importe où sur le parcours, y compris le green, la zone générale, les zones à pénalité et les bunkers.

Le but de cette Règle locale n'est pas d'avoir un impact sur la décision qu'un joueur utilisant un dispositif de mobilité avec des roues doit prendre en ce qui concerne la sécurité (par ex. le positionnement de l'appareil sur un sol en forte pente). Dans de telles situations, d'autres Règles de dégagement (comme le dégagement pour une balle injouable selon la Règle 19 ou le dégagement d'une zone à pénalité selon la Règle 17) peuvent être appliquées.

Règle locale type

« Avant de jouer un *coup*, un joueur utilisant un dispositif de mobilité avec des roues peut se dégager gratuitement en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans la *zone de dégagement* suivante et en la jouant de cette zone :

- Point de référence : emplacement de la balle d'origine.
- Taille de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : 15 centimètres du *point de référence* ; elle peut être plus près du trou, **mais** avec les restrictions suivantes :
- Restrictions sur la zone de dégagement :
 - » Elle doit être dans la même *zone du parcours*, et
 - » Elle ne doit pas se trouver dans une zone d'herbe coupée à hauteur de fairway ou moins, à moins que la balle d'origine ne repose dans une partie de la *zone générale* coupée à

Clarifications des Règles de Golf 2019

Mise à jour 1^{er} Décembre 2021

Les clarifications seront normalement mises à jour de façon trimestrielle en Janvier, Avril, Juillet et Octobre, la prochaine mise à jour trimestrielle sera en Avril 2022.

La prochaine révision des Règles de Golf aura lieu en Janvier 2023.

hauteur de fairway ou moins (cela signifie, par exemple, qu'une balle dans le rough ne peut pas être placée sur le fairway).

Lorsqu'il prend un dégagement selon cette Règle locale, le joueur est autorisé à placer une balle plus d'une fois (par exemple lorsque la première tentative de placer une balle est légèrement trop en arrière pour son stance).

Exception - Pas de dégagement lorsqu'il est clairement déraisonnable de jouer la balle. Le dégagement n'est pas possible selon cette Règle locale lorsque jouer la balle telle qu'elle repose serait clairement déraisonnable (par ex. lorsque la balle repose dans un buisson et qu'elle est dans une position telle que le joueur serait incapable de jouer un *coup*).

Pénalité pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle locale : pénalité générale selon la Règle 14.7a. » (Janvier 2021)